

REUNION DU BUREAU DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'AIDE A LA GESTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS  
DU TERRITOIRE DE BELFORT

*Séance du 26 octobre 2000*  
*Convocation du 6 octobre 2000*

**Etaient présents :**

Michel GAIDOT – Jean-Pierre BOULAY – André MATHIEU – Bernard TALON – Olivier MICHAU – Claude BRUCKERT - Daniel KUNTZ – Yves OLIVIER – Maurice CHIRON – Raymond ROSSI – Pierre PERNIN

**Excusés :**

Jacques RAVIOLI - Renée HUMBERT - Guy EDUS.

**Absents :**

Maurice LEGUILLON

**Assistaient :**

Michel SAUVE – Guillaume STANTINA – Nathalie LOMBARD

Monsieur Gaidot ouvre la séance à 18h00 et constate que le quorum est atteint.

I. PREPARATION DU COMITE SYNDICAL

**Présentation du projet de budget supplémentaire 2000**

Monsieur Jean-Pierre BOULAY, vice-président délégué aux finances, expose le projet de budget supplémentaire qui devrait être présenté au prochain Comité Syndical.

Le budget se décompose, pour le service électricité et le service informatique, selon les indications du document ci-joint.

Les explications de ce projet de budget sont détaillées par monsieur Boulay comme suit :

**SERVICE ELECTRICITE**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

***En 011***

- 60622 : le poste carburant est évalué à la baisse
- 6064 : fournitures administratives doit être revu à la hausse

- 61551 : sur les 4 000 F prévus au départ, seuls 813 F ont été dépensés pour une carte de lavage auto et la réparation d'un rétroviseur, d'où la possibilité de réduire la prévision
- 6156 : maintenance IDEE, il convient de diminuer cet article car il n'y a que six mois de maintenance facturée cette année
- 616 : assurance auto pour la Kangoo et responsabilité civile
- 6182 : achat de livres sur Télécom, et sur la comptabilité publique, d'un guide sur la voirie urbaine, de registres de délibérations.
- 6231 : le marché sur les communications téléphoniques a nécessité de nombreuses annonces dans la presse et le BOAMP il est nécessaire d'augmenter cet article
- 6251 : voyages et déplacements 4085 F ont été réalisés sur cet article sur les 10 000 F prévu initialement. Nous pouvons prévoir une diminution de l'article
- 6257 : réception (budget primitif insuffisant)
- 6261 : frais d'affranchissement, article en hausse constante vu l'augmentation des activités du syndicat il est nécessaire d'augmenter de 10 000 F cet article
- 6262 : frais de téléphone diminution de 1 000 F
- 6281 : cotisations AEC, FNCCR : manque 700 F
- 62878 : (mise à dispo de personnel, de la machine à affranchir, appel au service de remplacement du CDG pour les vacances) manque 6 000 F
- 6355 : carte grise Kangoo, vignette Kangoo : manque 1 300 F

### ***En 012***

Tous les articles qui sont revus à la baisse le sont principalement du fait qu'aucun emploi jeune n'a encore été recruté pour le moment. Les dépenses prévus sont donc diminuées.

### ***En 65***

- 6531 : les indemnités aux président et vice-présidents ont été sous évaluées au départ, il convient donc de rétablir la situation
- 6532 : le congrès de la FNCCR à Toulouse a sérieusement augmenté les frais imputables à cet article, il convient donc de prévoir 15 000 F supplémentaires.
- 6574 : paiement des tickets restaurant du personnel (pas de somme prévu à cet article au BP)

### ***En 66***

- 668 : il s'agit à cet article du paiement des intérêts de la ligne de crédit souscrite auprès du CLF. 8 500 F d'intérêts et de commission de réservation nous ont été facturés de janvier à août 2000. La principale ressource financière du SIAGEP est la redevance EDF, or celle ci n'est versée au SIAGEP que fin juillet. C'est pourquoi jusqu'à cette date il est nécessaire de faire régulièrement appel à la ligne de trésorerie.

## **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

- 6419 : les dépenses de personnel ont été diminuées parcequ'aucun emploi jeune n'a encore été embauché il est donc également nécessaire de diminuer la part remboursée par l'Etat pour les salaires emploi-jeune.
- 70878 : il s'agit des remboursements de frais de transport par la FNCCR pour les réunions à Paris auxquelles monsieur Gaidot assiste.

- 7478 : il s'agit de l'article sous lequel sont inscrites les redevances EDF et GDF le versement a été de 2 635 424 nous pouvons donc augmenter cette recette

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- 2315 : il s'agit des annonces pour les marchés de travaux (appel d'offres, avis d'attribution) qui sont extrêmement coûteuses et qui nécessitent 14 500 F de plus.
- 2317 : les dépenses d'investissement faite sur le réseau de distribution électrique dans le cadre de nos marchés de travaux. Nous avons passé un deuxième marché en cours d'année, il convient donc de prévoir à cet article une dépense supplémentaire.
- 4581 : à cet article, nous trouvons les dépenses des opérations faites sous mandat, à savoir la part des travaux concernant l'éclairage public et le réseau télécom. Pour la même raison qu'au 2317 il convient d'augmenter cet article.

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

- 1324 : nous inscrivons à cet article les recettes perçues sur les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution électrique. En conséquence du deuxième marché de travaux qui engendre plus de dépenses d'investissement, il convient également d'augmenter les recettes.
- 1328 : l'article 8 attribué par EDF pour 2000 n'est finalement que de 840 000 F. Il est donc nécessaire de revoir à la baisse cet article
- 1388 : l'augmentation du volume des travaux entraîne bien évidemment une augmentation de la récupération de TVA soit une inscription supplémentaire de 102 000 F.
- 4582 : pendant du 4581 pour les recettes donc mêmes inscriptions.

#### **SERVICE INFORMATIQUE**

##### *En 011*

- 60622 : le carburant pour le véhicule du service
- 6064 : fournitures administratives qui dans cette période de création du service sont plus importantes puisqu'il faut l'équiper.
- 6065 : achat de Cederom intégrale à Magnus
- en 6132, locations immobilières : frais de location d'un studio pour monsieur Matthieu Bari, lors des deux mois de mise à disposition du Conseil Général de Haute Saône. Il y a également la location des bureaux au Centre de Gestion.
- 6156 : maintenance due à la société MAGNUS
- 616 : cotisation d'assurance pour le véhicule du service
- 6184 (versements organismes de formations) : convention avec monsieur Cartaux, spécialiste des logiciels Magnus, pour une durée de 25 jours ouvrés à 2 810,60 F TTC la journée.
- 6231 : annonces passées pour le recrutement du personnel
- 6251 : frais de déplacement de monsieur Bari ; frais de déplacement stage de Mlle Chopard au Conseil Général de Haute Saône
- 62878 : participation à la mise à disposition de personnel ainsi que divers équipement (machine à affranchir, fax, photocopieuse...)
- 6355 : vignette auto, carte grise

### **En 012**

- 64131 : salaire de Mlle Chopard
- 64161 : salaire de monsieur Baadache
- 6336, 6451, 6454 : cotisations obligatoires

### **En 65**

- 6531 : indemnités de monsieur Michau

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- 6419 : part reversée par l'Etat sur le salaire de l'emploi jeune
- 7488 : cotisations des collectivités pour l'adhésion au service
- 

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- 205 : licences Lotus, licences Office Pro
- 2182 : véhicule
- 2183 : PC pour le personnel du service (3), pour la salle de formation (12), pour la télémaintenance (1), ordinateurs portables (2), Modem, Hub, ZIP, imprimantes (2), vidéo projecteur avec écran
- 2184 : bureaux, rangements, chaises, .....
- 2315 : installation électrique pour salle de formation

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

- 1311 : subvention allouée par l'Etat
- 1313 : subvention allouée par le Département
- 16412 : emprunt

## II. DELIBERATIONS DU BUREAU

### AFFAIRES GENERALES

#### 1) Convention de formations

Monsieur le Président rappelle que monsieur Guillaume Stantina a effectué un stage de formation continue sur l'initiation à l'électrification sur une durée de 5 jours. Cette formation étant dispensé par l'école nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg. Les crédits nécessaires au paiement de cette formation ont été inscrits au budget primitif du syndicat.

Les membres du Bureau autorisent le Président à signer la convention de stage avec l'ENGEES et à en régler les frais.

D'autre part, monsieur Gaidot attire l'attention de l'assemblée sur le fait que le personnel du SIAGEP sera amené ponctuellement à effectuer des stages ou formations.

Par conséquent, il est demandé à l'assemblée d'autoriser à l'avenir monsieur le Président à signer toute convention de stage qu'il jugerait utile aux membres du personnel du Syndicat.

Monsieur le Président est également autorisé à régler les frais engendrés par ces stages.

## 2) Congrès de Toulouse

Monsieur Michel Gaidot et monsieur Raymond Rossi ont assisté du 26 au 29 septembre dernier au congrès de la FNCCR à Toulouse.

Ce congrès, qui a lieu tous les trois ans, est une occasion d'échanges entre les syndicats d'électricité de toute la France.

La présence du SIAGEP à cet événement entraîne divers frais. Il s'agit entre autres des dépenses d'hébergement, d'inscription, et de transport. Auxquels il faut ajouter également la réalisation de panneaux pour notre stand.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent le Président à régler, sur la base des frais réels, toutes les dépenses occasionnées au SIAGEP pour cette participation au congrès de Toulouse.

## INFORMATIQUE

### 1) Convention avec intervenant Magnus

Il est demandé aux membres du Bureau d'autoriser le Président à signer une convention de formation avec monsieur Laurent Cartaux. Monsieur Cartaux concevra et animera des modules de formations sur les logiciels Magnus et sur le basculement de Dos à Windows.

Ces formations s'adressent aux collectivités adhérentes au service informatique du SIAGEP.

Le Bureau, à l'unanimité, donne son accord à la signature de cette convention pour 25 jours de formations à 2 350 F HT la journée.

### 2) Convention emploi-jeune, révision de salaire

Le Bureau dans son ensemble fait part de son approbation en ce qui concerne le transfert au SIAGEP, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2000 du poste d'emploi-jeune animateur réseau du Centre de Gestion.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver la révision du salaire de cet emploi jeune qui est actuellement payé au SMIC. Monsieur le Président propose une augmentation de 10 % du salaire brut.

Rapport adopté à l'unanimité.

### 3) Suppression du poste d'ingénieur et création d'un poste de technicien

Lors de sa réunion du 25 mai 2000, le comité syndical du SIAGEP avait décidé la création d'un poste d'ingénieur et d'un poste de technicien pour le service informatique.

Une technicienne a été recrutée à partir du 17 juillet dernier. Pour ce qui est de l'ingénieur, malgré différents contacts prometteurs avec plusieurs candidats, ces derniers ont tous décliné notre proposition au dernier moment.

Les offres d'emplois dans le secteur informatique étant actuellement nombreuses, il nous est apparu difficile de procéder au recrutement d'un ingénieur à moins de ne revoir à la hausse le salaire proposé, ce qui n'aurait pas été sans quelques problèmes budgétaires.

Par conséquent, il est proposé au Bureau de supprimer le poste d'ingénieur et de créer en remplacement un deuxième poste de technicien selon les mêmes conditions que la délibération du 25 mai 2000.

Rapport adopté à l'unanimité.

#### 4) Modification de la délibération pour la location de la salle informatique de Cravanche.

Dans sa délibération du 5 juillet 2000, le Bureau autorisait le président à signer avec la commune de Cravanche une convention de mise à disposition d'une salle informatique.

Cette convention portait sur une durée allant du 12 juillet 2000 au 31 août 2000 pour une participation forfaitaire de 2 500 F.

Il est demandé l'accord du Bureau pour prolonger la durée de la mise à disposition jusqu'au 31 décembre 2000 et de passer la participation forfaitaire à 5 000 F.

Rapport adopté à l'unanimité.

### QUESTIONS DIVERSES

#### 1) Accident de voiture d'un délégué de Vellescot

En se rendant au comité syndical du 4 avril dernier, monsieur Lambing délégué de la commune de Vellescot a été victime d'un accident de voiture.

Le maire de Vellescot nous a fait parvenir un dossier complet concernant cet incident en nous demandant de bien vouloir indemniser monsieur Lambing par le biais de notre assurance.

Nous avons donc transmis le dossier à notre assureur. Ce dernier nous a répondu que dans la mesure où monsieur Lambing était responsable dans ce sinistre, il ne pouvait donc être question d'aucune indemnisation. Nous avons transmis cette réponse à la commune de Vellescot. A la suite de quoi monsieur le maire nous a fait parvenir un courrier nous demandant de bien vouloir dédommager son délégué sur notre budget en prenant une délibération autorisant cette dépense.

Monsieur le Président a décidé de soumettre cette question au Bureau.

Ce dernier, à l'unanimité décide de ne pas accéder à la demande de la commune de Vellescot, dans la mesure où cela pourrait créer un précédent et laisser la porte ouverte à d'éventuels abus.

#### 2) Bons d'achat de Noël

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'autoriser la création d'un système de bons d'achat pour Noël pour les enfants du personnel du SIAGEP, à hauteur de 250 F par enfant.

Le Président demande donc l'autorisation de régler les factures relatives à ces bons, et propose que cette délibération soit reconduite chaque année, sauf décision contraire.

Rapport adopté à l'unanimité.

### 3) Convention hypothèque

Dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en souterrain des réseaux électrique, le SIAGEP peut être amené à établir des conventions de servitude avec les propriétaires de parcelles.

Les membres du Bureau sont appelés à délibérer pour donner délégation de signature de ces conventions à monsieur Jacques Ravioli, 1<sup>er</sup> vice-président délégué aux travaux.

Il est également demandé d'autoriser le Président à régler tous frais que pourrait engendrer ces conventions.

Rapport adopté à l'unanimité.

### 4) Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Dans le marché de maîtrise d'œuvre passé avec le cabinet Clerget, les factures établies par ce dernier sont calculées selon un pourcentage par élément de mission dont la base est l'estimatif des travaux.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Président à signer un avenant avec le Cabinet Clerget afin que la base de calcul des factures finales soit le coût réel des travaux.

Rapport adopté à l'unanimité.

### 5) Autorisation de passer un marché négocié avec publication

Le service informatique du SIAGEP a le projet de créer et aménager une salle de formation informatique.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Président à passer un marché négocié avec publication pour l'acquisition du matériel informatique.

Rapport adopté à l'unanimité.

### 6) Durée d'amortissement du matériel informatique

Lors de sa réunion du 28 février 1997, le Comité Syndical a fixé la durée d'amortissement du matériel informatique à 5 ans.

Monsieur Olivier Michau, vice-président délégué à l'informatique, souhaite que les membres du Bureau réduisent cette durée à 3 ans. Cette décision sera applicable sur la matériel acheté à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000. Pour les années antérieures à cette date, la délibération du 28/02/97 reste en vigueur. Il est prévu une exception pour ce qui concerne la table traçante acquise en 2000 mais qui sera amortie sur 5 ans.

Rapport adopté à l'unanimité.

### 7) Etat d'avancement du programme 2000 d'enfouissement des réseaux

L'état d'avancement du programme 2000 est, à la date du 26 octobre, le suivant :

#### **A. TRAVAUX FINANCES PAR L'ARTICLE 8 DU CAHIER DES CHARGES :**

1. ANDELNANS	⇔	Chantier terminé
2. BOUROGNE	⇔	Reste à réaliser la dépose des supports
3. DELLE	⇔	Chantier en cours – Fin prévue le 3 novembre 2000
4. EVETTE SALBERT	⇔	Chantier terminé
5. GIROMAGNY	⇔	Chantier terminé

6. GROSMAGNY ⇨ Début des travaux prévu le 27 novembre 2000 – durée : 2 semaines  
7. MONTREUX CHÂTEAU ⇨ Reste à réaliser la dépose des supports  
8. VALDOIE ⇨ Reste à réaliser la dépose des supports

**B. TRAVAUX FINANCES PAR LA CONVENTION CONSEIL GENERAL/EDF/FRANCE TELECOM**

1. BERMONT ⇨ Début des travaux prévu le 6 novembre 2000 – durée : 3 semaines  
2. CHEVREMONT ⇨ Les travaux débiteront en 2000 et se poursuivront en 2001  
3. ESSERT ⇨ Travaux en cours – fin prévue le 15 décembre 2000  
4. NOVILLARD ⇨ Début des travaux prévu le 20 novembre 2000 – durée : 3 semaines  
5. OFFEMONT ⇨ Chantier terminé

Nota : le chantier de CHAUX est décalé en 2001

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Président lève la séance à 20h15.

Le Président,

Michel GAIDOT